

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 JANVIER 2021

Le treize janvier deux mille vingt et un, à dix heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le huit janvier deux mille vingt et un, s'est réuni en séance publique pour cette délibération, à la mairie et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Francis Lebrault, Maire de la commune de Locquéolé (Finistère)

Etaient présents en mairie: MM Francis LEBRAULT, Pascal LECOMTE, Guy AIRAUD, Chantal MORVAN, Olivier PICHON,

Etaient présents en visioconférence: Philippe URIEN, Even JOB, Sylvie Coupel

Absents excusés : Julien GODEC qui donne procuration à Francis Lebrault, Gaëlle LE PAGE qui donne procuration à Pascal LECOMTE, Isabelle FERNEY qui donne procuration à Chantal Morvan, Gwenaëlle LANDEAU qui donne procuration à Pascal LECOMTE, Loïc BOZEC qui donne procuration à Sylvie Coupel, Véronique GUYOT qui donne procuration à Guy AIRAUD, Juliette BOHIC

A été élu secrétaire de séance : Pascal lecomte

➤ **LOCATION GÉRANCE**

La mairie de Locquéolé est propriétaire du bâtiment bar depuis le 08 juin 2016. Celui-ci et l'épicerie (propriété communale) ont été reliés pour ne faire qu'un seul bâtiment.

La mairie ne voulant pas assurer elle-même l'exploitation du multi services, elle a souhaité le donner en location gérance et s'est mis à la recherche de candidats. Germain Remeur et Charline Oster ont été retenus comme étant les gérants du multiservices. Ils souhaitent mettre fin à leur contrat de location gérance à la date du 28 février 2021, la mairie a alors cherché de nouveaux locataires gérants. C'est la candidature d'Eric Boulanger né le 11 mars 1967 et Jean Pierre Blanpain né le 23 novembre 1965 qui a été retenue pour être les nouveaux locataires gérants.

Le fonds de commerce sera loué et exploité dans les locaux situé au 5 Place de la liberté, 29670 LOCQUENOLE consistant en : Epicerie, bar-tabac, salle de restauration, terrasse extérieure

La location gérance est consentie et acceptée moyennant un loyer : de 100 euros mensuel.

Le loyer du logement situé au dessus de l'épicerie sera de : 200 euros mensuel.

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de location gérance et tous les documents s'y rapportant auprès d'un notaire.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

Levée de la séance à 10h20